



République française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg-Ville  
Département du Bas-Rhin

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 mars 2019

## Compte-rendu sommaire Publié le 27.03.2019

### 21/2019 – BUDGET PRIMITIF 2019

*Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Pierre PERRIN, Maire,*

➤ **ARRETE**, à titre prévisionnel, à la somme de 3 840 000.- € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2019 ;

➤ **FIXE**, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2019 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>19,26 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>17,15 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>67,55 %</b>

➤ **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, ainsi que le tableau des effectifs tel que proposé, arrêté comme suit :

▪ <b>en investissement</b>	<b>3 041 923,97 €</b>
▪ <b>en fonctionnement</b>	<b>8 002 355,81 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

**22/2019 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019**

**Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions ci-dessous pour l'année 2019 :**

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention en €
657362	C.C.A.S. de Souffelweyersheim	25 000.00 €
6474	Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin	4 000.00 €
6574	Amicale des donateurs de sang	1 020.00 €
6574	Coopérative École Élémentaire	1 600.00 €
6574	Amicale des Retraités	785.00 €
6574	Association Charité St Georges	785.00 €
6574	Basket Club Souffelweyersheim (B.C.S.)	70 000.00 €
6574	Chorale Angel's Voice	510.00 €
6574	Chorale Protestante St Luc	510.00 €
6574	Chorale Ste Cécile	510.00 €
6574	Chiens de vie	785.00 €
6574	Club de Loisirs Souffelweyersheim - AGF	585.00 €
6574	Cocktail Fitness	781.00 €
6574	Football Club Souffelweyersheim	6 622.00 €
6574	Gym pour Tous	1 643.00 €
6574	Judo Club Souffel	3 002.00 €
6574	Jeunes Sapeurs-Pompiers	510.00 €
6574	Kenrido – Dojo (section Aïkido/Iaido)	1 184.00 €
6574	Kochloeffel Groupe Folklorique	985.00 €
6574	Le Géant	9 453.00 €
6574	Orchestre d'Harmonie de Souffelweyersheim	1 885.00 €
6574	Souffel Escrime Club	7 360.00 €
6574	Sports Volontaires	785.00 €
6574	Tennis Club Souffelweyersheim	4 560.00 €
6574	Tennis de Table	2 259.00 €
6574	Volley Club Souffelweyersheim	3 057.00 €
6574	Union Nationale des Combattants	510.00 €
6574	Mission Locale et Relais Emploi	6 000.00 €

Article 657362 sous-total : 25 000.00 €

Article 6474 sous -total : 4 000.00 €

Article 6574 sous -total : 127 686.00 €

**Total général : 156 686.00 €**

**Adopté à l'unanimité**

**23/2019 – EMS – EXONERATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)  
POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES APPORSES SUR LE MOBILIER URBAIN**

*Le Conseil Municipal*

**DECIDE**

- *D'approuver l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour :*
  - *les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;*
  - *les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain.*
- *De maintenir, pour les autres dispositions, du régime de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tel qu'il résulte de la délibération n° 8 du 1<sup>er</sup> février 2010 et des délibérations subséquentes de fixation des tarifs.*

**AUTORISE**

- *le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les modifications ainsi proposées à compter de l'adoption de la présente délibération.*

**Adopté à l'unanimité**

**24/2019 – RÈGLEMENT DES CIMETIERES COMMUNAUX**

*Le Conseil Municipal*

- *ADOPTE le nouveau règlement des cimetières communaux joint en annexe*
- *ABROGE l'arrêté municipal n° 117/2016 du 24 juin 2016 règlement et gestion des cimetières de la commune de Souffelweyersheim.*

**Adopté à l'unanimité**

**25/2019 - CAUE – CONVENTION DE MISSIONS - ANALYSE DES BESOINS POUR CONTRIBUER  
A LA DEFINITION D'OBJECTIFS URBAINS**

*Le Conseil Municipal*

**APPROUVE**

- *la signature de la convention de contractualisation avec le C.A.U.E. du Bas-Rhin pour une mission portant sur l'analyse des besoins pour contribuer à la définition d'objectifs urbains ;*
- *la contribution de 5 000.- € HT (non soumise à la TVA) au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E.*
- *la contribution au titre de l'adhésion annuelle 2019 au C.A.U.E. pour un montant de 100.- € hors taxe.*

**AUTORISE**

- *Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires et à signer la convention jointe à la présente délibération.*

**Adopté à l'unanimité**